



LE LABORATOIRE D'EXPERTISE ET DE DIAGNOSTIC EN PHYTOPROTECTION (LEDP)

TARIF BIO

Le LEDP souhaite encourager le secteur de l'agriculture biologique à faire appel à ses services. Pour ce faire, des gratuités sont offertes.

QUOI

Gratuité pour toutes les demandes d'analyse liée à l'agriculture biologique.

POURQUOI

L'agriculture biologique contribue directement à la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides. Les moyens de lutte sont souvent moins nombreux et les méthodes utilisées pour contrôler les ennemis des cultures plus complexes pour ce mode de production. Pour les producteurs biologiques, il est primordial de bien connaître le ou les ennemis qui s'attaquent à leurs cultures, car un mauvais diagnostic peut engendrer des pertes considérables.

POUR QUI

- Producteurs agricoles (ou leurs conseillers) en conversion biologique pour la culture visée par la demande d'analyse;
- Producteurs agricoles (ou leurs conseillers) possédant une certification biologique pour la culture visée par la demande d'analyse.

MARCHE À SUIVRE

POUR LES ENTREPRISES EN CONVERSION

Inscrire dans le champ *Remarque* du [formulaire de demande d'analyse](#) du LEDP :

- Conversion bio;
- Année du début de la conversion;
- Nom du conseiller régional du MAPAQ;
- Nom de l'organisme de certification avec lequel vous avez un contact.

POUR LES ENTREPRISES POSSÉDANT UNE CERTIFICATION

Inscrire dans le champ *Remarque* du [formulaire de demande d'analyse](#) du LEDP :

- Nom de l'organisme de certification;
- Numéro de certificat.

Si les renseignements requis sont manquants dans le formulaire de demande d'analyse, les échantillons associés seront tarifés et aucune demande de remboursement a posteriori ne sera acceptée.

..... Pour chacune des sections (entomologie, malherbologie et phytopathologie),
une limite de cinq demandes d'analyse par entreprise est en vigueur.
Ne peut être jumelé aux gratuités du tarif Relève.